

Date de la convocation	18 novembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

n°D20241128 – 04h

Objet : Rétrocession de réseaux d'eau potable de l'Institut des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) à Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3.2 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que l'institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) produit et fournit de l'eau à Réseau31 pour les besoins de 61 communes de la CT9, mais aussi 8 communes de Toulouse Métropole et 10 communes du SICOVAL par l'intermédiaire des réseaux de transport de Réseau31;

Considérant que des déplacements de 2 points de livraison nécessitent de réaliser une rétrocession de deux parties de réseaux d'eau potable appartenant à l'IEMN à Réseau31 ;

Considérant que le déplacement du compteur de l'antenne de Vaudreuille au pied du local appartenant à l'IEMN situé rue de la Montagne, à la demande de Réseau31 afin de réaliser des branchements directs (sous pression) pour alimenter certains points hauts, implique la rétrocession du réseau de l'antenne de Vaudreuille constitué d'une conduite en PVC 10 bars d'une longueur totale de 720 ml de diamètre 90 mm ;

Considérant que le déplacement du compteur de l'antenne de St Félix Ecart au niveau du carrefour de la RD67 avec le chemin des Fourches, suite à l'aménagement de la chambre des vannes du réservoir de St Félix Ecart réalisé par Réseau31 implique la rétrocession du réseau de St Félix Ecart, constitué d'une conduite en PVC 10 bars d'une longueur totale de 185 ml de diamètre 90 mm;

Considérant que le Conseil d'Administration de l'Institution a délibéré le 12 septembre 2024 sur ces rétrocessions ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver la rétrocession du réseau d'eau potable de l'antenne de Vaudreuille et de Saint Félix Ecart par l'Institut des Eaux de la Montagne Noire à Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette rétrocession.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

Sébastien VINCINI
Président



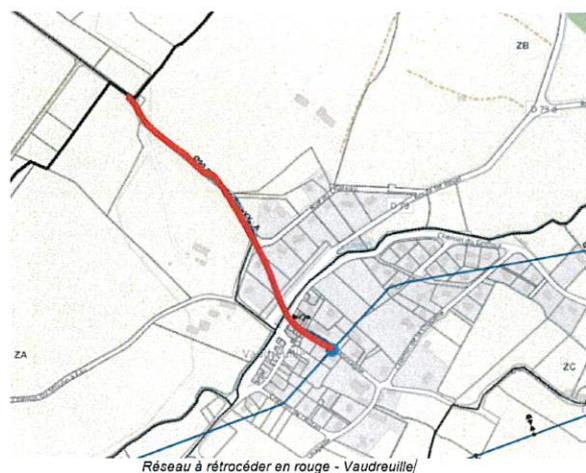
Annexe(s) : Plans des réseaux rétrocédés.

ANNEXE

Plan des Réseaux Rétrocédés IEMN à Réseau31

- **Antenne de Vaudreuille constituée d'une conduite en PVC 10 bars d'une longueur totale de 720 ml de diamètre 90 mm.**

Le compteur a en effet été déplacé au pied du local appartenant à l'IEMN situé rue de la Montagne à Vaudreuille, à la demande de Réseau31 afin de réaliser des branchements directs (sous pression) pour alimenter certains points hauts.



- **Antenne de St Félix Ecart, constituée d'une conduite en PVC 10 bars d'une longueur totale de 185 ml de diamètre 90 mm.**

Le compteur a été déplacé au niveau du carrefour de la RD67 avec le chemin des Fourches, suite à l'aménagement de la chambre des vannes du réservoir de St Félix Ecart réalisé par Réseau31.

